Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260413-20260406-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 10 — Votants: 11 — Absents: 0	**Séance du 13 avril 2026** L'an deux mil vingt-six, le treize du mois de mars à dix-huit heures et trente-huit minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Daniel PILLET.
Date de convocation : 30/03/2026 Date d'affichage de la délibération : 16/04/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Alex GERBIER, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET et Justine PEPIN **Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY à Françoise LESTRAT **Absent :** aucun **Secrétaire de séance** : Ann-Charlotte GINET

<u>Délibération n°2026-04-06:</u> Vote du CFU 2025

Monsieur Daniel Pillet Président de séance, expose que le compte financier unique 2025 laisse apparaître un déficit d'investissement de 16 055.34€ et un déficit de fonctionnement de 37 351.39€ (détail dans le tableau ci-dessous).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Le Pontet,

Vu le CFU 2025 de la commune de Le Pontet,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Daniel Pillet président ad hoc désigné pour la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260413-20260406-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	184 263.67€	378 543.69€	562 807.36€
	Recettes réalisées	54 031.46€	234 497.87€	288 529.33€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	184 263.67€	234 497.87€	562 807.36€
	Dépenses réalisées	70 086.80€	271 849.26€	341 936.06€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00 €	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-16 055.34€	-37 351.39€	-53 406.73€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+77 553.70 €	+162 279.69€	+ 239 833.69€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 61 498.36€	+ 124 928.30€	+ 186 426.66€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 61 498.36€	+ 124 928.30€	+ 186 426.66€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Le Pontet
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : 10 voix pour – à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et année précisés ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Ann-Charlotte GINET

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Président de séance,
Daniel PILLET

Acte rendu exécutoire le 16 avril 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 16 avril 2026